MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AVRIL 2024

Etaient présents :

Denis BARROT	**Philippe BOUTEILLE**	**Alexandra CHEVALIER**
Edward MORGAN	**Mélanie PEREZ**	**Camille ROBESSON**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 6
Membres excusés : Eric DUTRIEVOZ – Guy FRACHE – Pierre LUCIANI – Eric MARCEL
Convocation : du 22 avril 2024
Secrétaire de séance : Denis BARROT

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 26 avril 2024 à 19h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

URBANISME :

Zones d'accélération « énergies renouvelables »

La Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande à chacune des communes de définir des périmètres géographiques sur lesquels elle entend à ce que soient développés des projets d'énergie renouvelable : « *Cette loi vise à accélérer le développement des énergies renouvelables en vue d'atteindre les objectifs régionaux qui nous demandent, en région AURA, de multiplier par 10 d'ici 2030 nos productions d'électricité photovoltaïque et de biogaz. Ce zonage doit permettre d'identifier les lieux qui présentent un bon potentiel de développement des énergies renouvelables, sur lesquels il est préférable de développer en priorité des énergies renouvelables (volonté politique, acceptabilité locale, faibles contraintes réglementaires...). Elles sont définies par filières (photovoltaïque, méthanisation…). Ces zones peuvent inclure des terrains publics et privés. Il sera toujours possible de développer des projets en dehors d'elles, mais en leur sein, les projets bénéficieront de démarches administratives accélérées (pour les projets nécessitant une autorisation environnementale) et d'avantages financiers (majoration du prix de rachat pour les projets sélectionnés dans le cadre des appels d'offres nationaux)* ».

Pour Saint-Jean-des-Vignes, le Maire et l'élu en charge de l'urbanisme proposent à ce que soient développés les énergies photovoltaïque (solaire et thermique) et géothermique sur un zonage présenté sur carte (diffusée en Conseil Municipal). Ce zonage reprend l'ensemble de la zone U, ainsi que les parcelles attenantes aux habitations dans les autres zonages. Les parcelles correspondantes à la carrière Lafarge n'ont pas été inclues à la zone suite à des échanges entre Monsieur le Maire et le Directeur de l'entreprise qui ne peut pas développer ces énergies sur la carrière.

Comme le demande la loi, ces décisions et cette carte seront présentées aux habitants par le canal de Panneau Pocket et du Site Internet durant deux semaines courant mai. Un registre sera tenu en Mairie.

→ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la proposition de cartographie des zones d'accélération « énergies renouvelables » pour les deux énergies identifiées que sont le photovoltaïque et le géothermique, et prend note que cette décision sera présentée aux habitants du 6 au 22 mai avant son adoption définitive.

Dossiers en cours

L'élu en charge de l'urbanisme présente les dossiers d'urbanisme en cours, à savoir :

- Le Permis de Construire PC 069 212 24 00002 pour les propriétaires FLEURY sur la construction d'une deuxième maison : une non-conformité sur une dimension de fenêtre va être modifiée avant autorisation,
- La Déclaration Préalable DP 069 212 24 00004 pour le propriétaire Sébastien GERMAIN sur la création d'une terrasse : autorisée ;
- La Déclaration Préalable DP 069 212 24 00005 pour le propriétaire Sébastien GERMAIN sur le changement d'huisseries : autorisée.

Il fait également un rapide retour sur les dossiers à venir.

VOIRIE :

Un sujet voirie a été évoqué par Monsieur le Maire et l'élu en charge de la voirie. Ils ont fait retour du rendez-vous organisé avec le référent voirie à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) le 2 avril dernier. A savoir que les différents projets mentionnés ci-dessous doivent faire l'objet d'une proposition écrite par la CCBPD :

- Le projet de trottoir sur le haut de la RD 30 (route des Pierres Dorées) qui a été réaffiné lors de la rencontre du 2 avril dernier,
- Les problématiques de ruissellement des eaux pluviales dans les propriétés KOMPANIETZ et SELLIER,
- Le projet de goudronnage du haut du chemin du Piémont,
- La reprise du mur communal situé sur le chemin des Sarments.

Concernant le sentier de Torge, un projet de transfert de parcelles est en cours d'étude et devrait être proposé aux propriétaires concernés.

FINANCES :

Candidature à l'appel à projets et aux amendes de police 2024 du Département

Comme l'année dernière, le Département propose des subventions via le dispositif appel à projets 2024 en plus des amendes de police. Pour cette année 2024, il est prévu de présenter :

- Pour l'appel à projets : une demande pour l'extension du cimetière communal,
- Pour les amendes de police : la chicane du haut du chemin des Garennes et la chicane du chemin du Mont Saint-Jean. L'élu en charge de la voirie relance l'entreprise mobilisée pour ces deux devis.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE POUR la participation de Saint-Jean-des-Vignes à l'appel à projets et aux amendes de police 2024 du Département.

Modification du montant de la subvention accordée à l'Association Intercommunale d'Éducation et de Développement de la Musique de Chazay et Charnay

Lors du précédent Conseil Municipal, une subvention de 450€ avait été votée. Renseignements pris auprès de la directrice de l'école de musique, cette année l'école de musique accueille 5 élèves (contre 9 l'année dernière). L'usage de notre commune veut qu'un montant de 50€ par élève soit octroyé. L'adjointe aux finances propose donc de réviser le montant de la subvention accordée pour 2024 et passer ainsi de 450€ votés initialement à 250€.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la modification du montant de subvention de l'Association Intercommunale d'Éducation et de Développement de la Musique de Chazay et Charnay à hauteur de 250€ pour l'année 2024.

Définition d'un nouveau tarif pour la location de la salle des fêtes communale

Dans le cadre de la stratégie financière présentée par l'adjointe aux finances, il a été évoqué la révision du tarif de la salle des fêtes communale, pour laquelle les montants de location n'ont pas évolué depuis le 4 décembre 2009. Il est donc proposé ce jour de définir un nouveau montant de location en différenciant les périodes estivales (du 1er mai au 30 septembre) des périodes hivernales (le reste de l'année). A savoir que la salle se loue actuellement 200€ l'été (250€ l'hiver) pour les habitants et 400€ l'été (500€ l'hiver) pour les extérieurs.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE POUR un nouveau tarif de location pour la salle des fêtes communale à hauteur de :

- **Pour les habitants de Saint-Jean-des-Vignes : 250€ du 1er mai au 30 septembre et 300€ du 1er octobre au 30 avril ;**
- **Pour les extérieurs à la commune de Saint-Jean-des-Vignes : 500€ du 1er mai au 30 septembre et 600€ du 1er octobre au 30 avril.**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

L'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques (réglementation consolidée par la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021). La préfecture du Rhône a notifié à la Commune de Saint-Jean-des-Vignes que celle-ci est désormais soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde au motif qu'elle est exposée au risque du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'Azergues. Ce document doit être rédigé au 30 avril 2024.

Le projet du document est présenté en séance ainsi que les regroupements par quartier. Ces listes d'habitants par quartier vont être envoyées à chacun des référents afin d'enrichir la base de données et de la rendre la plus opérationnelle possible. Nous attendrons les retours des référents avant de finaliser le Plan Communal de Sauvegarde. Ce dernier sera à mettre à jour tous les 5 ans. Le premier adjoint reste le rédacteur principal et référent de ce document.

Le document a été présenté et enrichi par les conseillers municipaux.

→ Après l'avoir enrichi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde et chacun des membres prend acte de son rôle en cas de crise.

COMMUNICATION

Présentation de la maquette du futur site Internet

La commission en charge de la refonte du site Internet a travaillé une proposition de maquette du nouveau site Internet avec IDCOM, le prestataire retenu. L'élu en charge de la communication a présenté aux conseillers cette maquette et précisé que les textes seraient prochainement travaillés par la commission et soumis aux conseillers pour relecture. Les conseillers ont salué le choix des couleurs et la fluidité de la maquette.

Concours photos

Afin d'alimenter la banque de photos de la commune, un concours photos est organisé sur le mois de mai. Les photos seront ajoutées à notre banque de photos. Les élus qui souhaitent faire partie du jury de concours sont appelés à venir voter pour les plus beaux clichés en Mairie le jeudi 30 mai de 14h30 à 19h.
Les 10 plus beaux clichés seront exposés à l'occasion du pique-nique géant du dimanche 2 juin au Grand Vière auquel tous les habitants de Saint-Jean-des-Vignes sont conviés.

EVENEMENTS A VENIR :

- **Samedi 4 mai : journée des conscrits**. Les élus se sont organisés pour gérer le pot qui aura lieu au caveau autour de 11h (vague prévue à 10h30) ;

- **Samedi 18 mai : marché aux fleurs du Conseil Municipal des Enfants (CME) de 9h30 à 12h30.** Les élus référents précisent que ce marché aux fleurs aura lieu sur le parking de l'école et que devraient être proposés aux visiteurs également des abris de chauve-souris (sous réserve) ;

- **Samedi 25 mai matin : plantation des massifs.** L'élue en charge du fleurissement prépare une affiche pour l'évènement et pour l'entretien des massifs (prévu un mardi matin sur deux) ;

- **Dimanche 9 juin : élections Européennes.** Le tour de garde a été défini entre les conseillers municipaux.

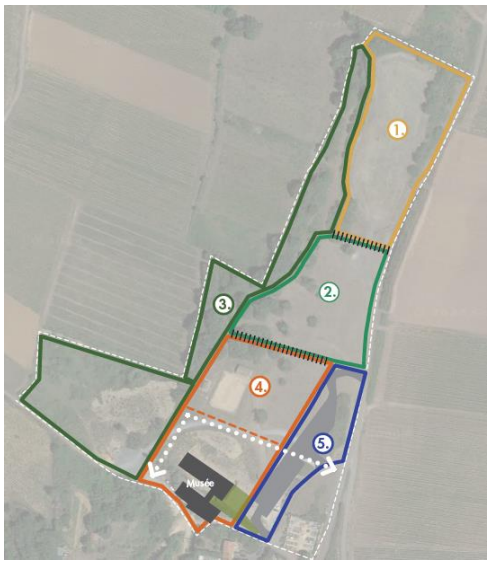
- **Mardi 29 octobre : date retenue pour la visite de l'Assemblée nationale**.

COMMISSION « AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET DU CADRE DE VIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES »

La commission « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes » a fait un retour aux autres conseillers sur le préprojet d'aménagement proposé par la paysagiste du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) lundi 22 avril dernier. Les conseillers ont réaffirmé l'importance d'aménager un terrain de BMX pour les enfants, terrain fait de simples talus de terre (pas de goudron). En ce qui concerne l'emplacement de ce terrain de BMX : les conseillers se sont mis d'accord pour que l'emplacement de ce terrain soit défini derrière le musée, comme prévu initialement et que des petites bosses soient installées sur le terrain plat pour les jeunes enfants en bordure extérieure du sentier.

Les échanges ont permis de définir les priorités dans cet ordre :

- Aménager des espaces de parking en terre (derrière le musée sur le bas de la partie « 3 », et le long du chemin de Pierre folle sur les parties « 4 » et « 2 » possiblement jusqu'aux premières végétations) ;
- Penser les aménagements sur le terrain plat matérialisé en partie « 1 », terrain qu'il conviendra de sécuriser (recréer le sentier pédestre qui fait le tour, aménager des cages de foot, aménager des petites buttes de terre pour les jeunes enfants en vélo, etc.) ;
- Prévoir des aménagements ludiques adaptés aux enfants sur la partie « 2 », entre l'abri buvette et le terrain plat (pas de géant, tunnel, etc.) ;
- Installer un terrain de BMX en dessous du musée, sur la partie « 3 » la plus à l'ouest ;
- Aménager des sentiers de déambulation dans la partie « 3 » végétalisée.



La prochaine commission se déroulera le jeudi 6 juin prochain.

SEANCE LEVEE A 22h50.
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : VENDREDI 31 MAI A 19h30